

Aignay-le-Duc dès 1295

Voici les actes les plus anciens sur Aignay-le-Duc que j'ai trouvés et transcrits à partir des volumes de Jean Baptiste Peincedé en ligne sur les AD 21.

Yves Degoix le 02 août 2025. 

Au passage je dirai qu'à aucun moment celui-ci ne parle des archives de la série B 2055 et B 2056 pour les plus anciennes ni des suivantes dont il est question ailleurs.

dans B 12018 ou volume 25 : vue 89

B 11665 :

Copie en bonne forme des lettres patentes du Duc Robert de l'an **1295** portant que comme les religieux du Val des Choux lui ont cedés les tierces qu'ils avaient à Aignay (le Duc), il les exempt desdites tierces pour les terres située au finage dudit Aignay y relatées. cotte 91

dans B 12018 ou volume 25 : vue 310

B 462 :

Transcript fait à la chambre des comptes des lettres de Beatrix femme de de Bourgogne et d'Isabeau sa fille jadis Reine des Romains, de l'an **1295**, portant que comme les religieux du Val des Choux leur ont cédé sans garantie les tierces qu'ils avoient à Aignay (le Duc), moyenant un muid froment et seigle et deux muids d'avoine ; c'est pourquoi les pieces de terre y détaillées appartenantes audit religieux seront exemptes desdites tierces cotte 21

Pour mémoire Isabelle est fille de Hugues IV Duc de Bourgogne et de Béatrice de Navarre, en 1284 celle-ci épousa Rodolphe 1^{er} de Habsbourg, roi des Romains / Et Robert II de Bourgogne étant le frère d'Isabelle

dans B 12018 ou volume 25 : vue 407

B 347 :

Copie ancienne de trois actes.

1^{er} d'un acte de l'an **1323**. par lequel les abbé et couvent de St Martin d'Autun déclarent que le Duc leur a rendu certain pré dependant de leur Prieuré de St. Martin du bourg d'Avalon dit le pré de l'étang d'Avalon tenant à leur etang d'une part et au chemin par ou l'on va à Avalon du bois de Plansoy ; lequel pré la duc en seigneur avoit tenu en sa main penant 10 à 12 ans.

2^{ème} d'une quittance donnée en l'an **1323** par Huot Darbon damoiseau de ce qu'il a reçu de **N.... de Bere Chatelain d'Aignay** pour ce qu'il a vendu au Duc de ce qu'il avoit sur la taille dudit Aignay à cause de sa femme. (temoins maitre

Pierre de Berre procureur dudit Duc, monsieur **Lambert de Bere** et **Estienot son fils.**)

Et 3^{ème} d'une déclaration de l'an **1323**. d'Odot Sire de Navillet écuyer qu'à cause de Jeannete de Pomard sa femme il tient en fief du Duc 15. arp. de terre sur les rentes de ladite ville, et 15. arp. de terre sur les tailles d'Aignay et d'Estalente
cotte 20

dans B 12018 ou volume 25 : vue 199

B 11509

Information faite en l'an **1397** sur la depopulation des habitants de la ville d'Aignay-le-Duc **avant et apres leur affranchissement**. Jean de Foissy écuyer bailly de la Montagne agé d'environ 60. ans et un des deposants, ainsi que maitre Guillaume de Voulaines licencié es loix lieutenant de Mr le Chancelier au siege de Chatillon, agé de 60. ans et Nicolin d'Aigneville receveur du Bailliage de la Montagne demeurant audit Chatillon.
cotte 17

dans B 12018 ou volume 25 : vue 405

B 11667

Vente faite en l'an **1397**. en **1398**. en **1399**. par écuyer, aux commissaires du Duc de Bourgogne (pour parfaire les 1500. lt de rente qu'il a assigné pour la fondation des Chartreux de Champmol-les-Dijon), de ce qui suit savoir une maison de pierre avec le curtil situés pres de l'église de la ville d'Aignay tenant au chemin d'une part / la dite maison garnie de 7. chambres à cheminées en 5. tuiaux de pierre et entourée de fossés ainsi que ledit curtil, lequel fossé n'est pas encore fini / Item le tiers en deux fours bannaux qui sont en ladite ville d'Aignay partant à maitre Guillaume de Saulx. / Item un jardin. / Item une piece de pré de la soiture devant l'église tenant aux prés de ladite église d'une part et à la voie commune d'autre. / Item une soiture derriere ladite maison / Item une demie soiture / Item un curtil derriere

vue 406

derriere ladite église contenant un quartier / Item un denier de cense portant lods sur un jardin d'une demie soiture près de **la fontaine Galopin**.

Item 60. journaux de terre tant au finage d'Aignay qu'en celui d'Estalente pres ledit Aignay. / Item les usages des fours despandits es bois d'Estalente pour leur chauffage. / Item l'usage pour le chauffage de ladite maison es bois du Fays en la Chatellenie d'Aignay. Et generalement tout ce qu'il peut avoir audit Aignay en ces rantes, dixmes, moulins, rivières, tierces, corvées etc.

Ensuite sont les lettres du duc de l'an **1392** portant pouvoir auxdits commissaires de faire ledit achat /
cotte 15

dans B 12018 ou volume 25 : vue 261

B 10420

Sentence du 1^{er} juin **1408** du gruyer du Duc au Bailliage de la Montagne qui adjuge audit Duc certains profit de peisson du bois de Fay d'Aignay, contre les habitans dudit lieu qui n'ont que l'usage audit bois pour leurs necessitées avec la peisson sans pouvoir l'amodier. cotte 58.

dans B 12018 ou volume 25 : vue 166

B 11509.

Transcript des lettres patentes du Duc Jean du dernier octobre **1418.** portant qu'il a reçu la suplication des habitans de sa ville d'Aignay en Bourgogne dit contenant qu'au temps present eut en ladite ville xviii^{xx} (360) feux riches et puissants qui se sont abonnés aux dires ses predecesseurs a la somme de 216. lt 8. gros tournois par an, avec quatre muids et demy d'aveine a la grande mesure dudit Aigney, mais depuis ils ne sont plus que 20. ou 25. feux pauvres chargés desdits abonnements, sans les autres charges ordinaires comme censes et moissons, dont leurs heritages sont chargés qui pourront monter par ou environ 15. lt et un muy d'avoine avec chacun feu corvée et geline et chacune charue trois corvées l'an, et la sixieme demie de la rente des heritages qui se vendent an ladite ville,

C'est pourquoi ledit Duc a moderé pendant 12. ans seulement ledit abonnement à un quart dicelle à savoir 54. lt 2. gros et 14 septiers d'avoines par an. cotte 14

dans B 11995 ou volume 02: vue 69

B 452 :

Lettres d'obligation sous le scel de la Cour du Duc et le seing manuel de Jean Gros clerc notaire de ladite Cour, faites par Jacot Toillon d'Estalente clerc, de payer chacun an audit Duc au terme de St. Martin d'hiver la somme de neul livres tournois de rente, le franc compté pour 20. sols tournois pour raison de maison et heritages cy apres déclaré, à lui baillés par le Duc par ses lettres du 28. janvier et 17. fevrier ensuite delivrés par M^{rs} des comptes, et situé à Aignay le Duc Bailliage de la Montagne,

Savoir 1^{er} une maison sise audit Aignay pres de l'église, tenant au chemin commun d'une part.

Item le curtil d'environ un quartier de terre appartenant à ladite maison qui à son usage pour chauffage es bois du Fay de ladite Chatellenie d'Aignay.

Item le tiers que **George d'Aignay** avait es fours bannaux qui sont en la ville d'Aignay partant à M^e Guillaume de Saulx lesquels fours ont leurs usages es bois d'Estalente

Item au jardin qui appartenait audit George d'environ une soiture et demie de prey appelé la Gruere tenant aux terres arables dudit George d'une part et à la voye commune d'autre part.

Item trois pieces de preys, la 1^{ère} de 4 soitures scise devant l'église, la 2^{ème} d'une soiture assise derriere ladite maison et la 3^{ème} contenant une demie soituré.

Item un curtil assis en ladite ville derriere ladite église, contenant un quartier de terre tenant à Etiennot Estaiche d'une part et à la voie commune d'autre part.

Item un denier de cense assis sur le jardin contenant demie soiture de prey de **la fontaine Galoppin** tenant à la voie commune.

Item certaines autres terres arables vacante faute de tenementier.

Donné à Dijon en presence de M^e Richart de Chancey licencié en loix conseiller du Duc et son Bailly à Dijon et M^e Guy Galenier aussi licencié et conseiller oudit Duc et à Autun le 2^{ème} decembre **1419**.

dans B 12018 ou volume 25 : vue 518

B 11509

Deux lettres patentes du Duc de l'an **1442**. des 4. et 6. mai.

La 1^{ère} portant qu'à la suplication des habitans d'Aignay-le-Duc portant qu'au temps passé ils estoient dix huit vingt feux (360) riches abonnés à la somme de 216. lt 8. gros tournois avec 8 muis et 8. septiers d'aveine à la grande mesure dudit Aignay, entre les autres censes et rentes / Mais depuis lesdits feux sont beaucoup diminués et apauvrit par les guerres / C'est pourquoi ledit Duc leur rinot pour 4 ans les trois quart des redevances

La 2^{ème} lettre porte que les habitans d'Aignay et Estalente ayant esté imposés à des redevance de cire par les officiers de M^r le Comte de Richemont beau frère dudit Duc et tenant ... ledit Oignay, par les et loge que ledits habitans tenoient au chateau dudit Aignay par leur / Tandis qu'auparavant ils pouvoient faire maisons et chambres audit Chatelain en payant pour chacune toise deux deniers par.... de rente.

C'est pourquoi il abolit ladite redevance quarté cotte 27

dans B 12009 ou volume 16 : vue 177

B 462 :

Aignay-le-Duc

Reconnaissance faite en l'an **1449** par Guiot Chignot de 32. gros de cense sur une maison ses aisances et dependances sçis au lieu d'Aignay vulgairement appelé **la maison de la Gruerie**, les fossés étant à l'entour de ladite maison appelée les Naissences cotte 1

Retenue faite en l'an **1449**. par Jean Doingnon d'un pont de bois dormant sceant au devant de sa maison scise à Aignay lequel pont dormant traverse le bied du moulin dudit Aignay moyennant cinq deniers de cense cotte 2

Retenue faite en l'an **1452** par Jean Doignon d'un petit curtil contenant deux charettes de terre scie au lieu d'Aignay moyennant 4 deniers Dijonnois de cense
cotte 3

Retenue faite audit an (**1452**) par Simon Huibert d'une maisiere sçis à Aignay appelée la Maisiere du Four de la rue de la place, moyennant deux sols six deniers de cense
cotte 4

Retenue faite en l'an **1503** par Pierre Huibert d'une place sçise à Aignay contenant environ 18. toises de long sceant au bout de **la halle** dudit Aignay moyennant deux deniers de cense
cotte 5

dans B 12018 ou volume 25 : vue 569

B 462 :

Un petit mémoire sans date (devers l'an **1450**) du commis du Chatelain d'Aignay le Duc, pour savoir des gens des comptes comment il doit se gouverner vis à vis le Prevôt dudit Aignay qui pretend les amandes des vantes, rouages, étalages et lods dudit Aignay qui sont dans le domaine, tandis qu'il lui semble que ledit Prevôt ne doit avoir que les exploits de justice, il dit que ceux dudit Aignay ont coutume d'accorder à certains sont pour lesdits étalages et rouages
cotte 46

dans B 12018 ou volume 25 : vue 452

B 462 :

Requete à M^{mr} des Comptes en l'an **1459** par Jean le Mairet écuyer seigneur de Mavilly et de Chatel Regnaut conseiller et Chambellan du Duc et son Bailly de Charollois, disant que par environ six ans en ça il a requis de Jean de Saulx écuyer seigneur du Mex plusieurs heritages à Aignay-le-Duc et specialement les deux tiers des fours bannaux dudit Aignay, l'autre tiers appartenant au Duc comme ayant cause de George d'Aignay / cependant le Chatelain d'Aignay amodie lesdits fours et quelques temps apres en dependant sans l'appeler Et la reponse du lieutenant dudid Chatelain qui l'.....
cotte 57

dans B 12018 ou volume 25 : vue 591

B 11665

Transcript des lettres patentes de l'an **1461**. pour faire payer aux religieux du Val des Choux en la forêt de Villers, un mui par moitié froment et seigle et deux muis d'aveine à eux dus sur les revenus d'Aygnay (le Duc) en échange de ce qu'en l'an **1295** ils ont cédé à la Duchesse les terres de tous les bleds qui croissoient au finage dudit Aignay-le-Duc.
cotte 55.:

dans B 12010 ou volume 17 : vue 381

B 418

folio 43. Lettre dudit Roi Louis datées d'Arras du 18. septembre 1477. portant don à **Pierre Daulx** écuier du chatel et seigneurie d'Aignay-le-Duc. Enregistrée le 1. octobre 1477.

dans B 12018 ou volume 25 : vue 619

B 11603

Articles de deffenses données par les habitans d'Aignay le Duc en l'an 1505, dans leur procès qu'ils avoient entre dame Catherine de Longvy au nom de ses enfans, au sujet du droit qu'elle prétendoit avoir de prendre bois au bois du Fay appartenant auxdits habitans, pour chauffer le four qu'elle avoit audit Aignay, et qu'elle prétendoit bannal.

cotte 9

